



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014**

À une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du règlement n° 722-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage 6541, Garderie pour enfants, dans la zone 136R
- b. Adoption du règlement n° 723-2013 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'usage H-2, habitation unifamiliale jumelée, dans la zone 163C
- c. Dérogation mineure – 269, rue du Pinson
- d. PIIA affichage – 181, rang St-Lazare
- e. PIIA zones commerciales et industrielles – 300-302, rue Laurier
- f. Dérogation mineure – 420, route Bois de l'Ail
- g. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Salaires 2014 pour la responsable de la bibliothèque et son adjointe
- b. Subvention aux Scouts du 127<sup>e</sup> groupe Agapogil

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Adoption du règlement d'emprunt pour l'achat d'un véhicule incendie
- b. Autorisation pour appel d'offres – véhicule incendie

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Acceptation du prolongement des rues des Campanules et des Tulipes

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Subvention pour l'album des finissants de l'école secondaire Beurivage



**12. ADMINISTRATION**

- a. Envoi des comptes de taxes et factures impayés à la MRC de Lotbinière
- b. Cocktail dinatoire des produits du terroir de Lotbinière
- c. Adhésion à la vision de développement et soutien de la mise en place du plan stratégique du territoire de Lotbinière
- d. Appui à la fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches
- e. Résolution en faveur d'un renouvellement à long terme du programme Accèslogis Québec
- f. Octroi du contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et place Francoeur
- g. Nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Adoption du règlement n° 727-2013 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

16015-01-2014  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16016-01-2014  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Décembre**

Bernard Ouellet	2 448.96 \$
Léopold Rousseau	890.44 \$
Jean-Pierre Lamontagne	890.44 \$
Jonathan Moreau	890.44 \$
André Sévigny	890.44 \$
Julie Rousseau	890.44 \$
Alexandre D'Amour	890.44 \$
Martine Couture	5 856.54 \$
Martin Miller	2 296.70 \$
Renault Lepage	5 525.48 \$
Dany Lamontagne	4 467.40 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>25 937.72 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>52 417.80 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>8 922.68 \$</b>
Bibliothèque et brigadières :	<b>4 811.80 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>7 437.09 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour décembre 2013 :</b>	<b>99 527.09 \$</b>



## Comptes payés - Décembre

Frédéric Gauvin	Taxes payées en trop	1 198.89 \$
Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Véronique Castonguay	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Superpass	Essence et diesel	5 852.03 \$
Jean-Philippe Deschênes	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - novembre	726.34 \$
Patrick-Emmanuel Boulanger Nadeau	Taxes payées en trop	918.99 \$
Camil Demers	Taxes payées en trop	124.45 \$
Camil Demers	Taxes payées en trop	296.72 \$
Frédéric Gauvin	Taxes payées en trop	684.29 \$
Frédéric Guay, Andréanne Auger	Taxes payées en trop	443.08 \$
Raphaël Patry	Taxes payées en trop	472.14 \$
Constructions Fournier & Giguère	Remb. dépôt certificat localisation	400.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs	223.74 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	404.81 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 374.55 \$
Francine Poliquin	Taxes payées en trop	357.14 \$
Frédéric Asselin	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Karine Labrecque	Subvention patinage artistique	150.00 \$
Dave Beaulieu	Subvention patinage artistique	150.00 \$
Jean-Guy Bergeron	Subvention patinage artistique	75.00 \$
François-Hugues Bernier	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Daniel Bernier	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Alain Boisvert	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Julien Boucher	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Dany Brousseau	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Éric Brousseau	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Geneviève Garneau	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Yanick Demers	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Annie Chiasson	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Martin Gaudreault	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Éric Gosselin	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Dominique Isabel	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Précilla Michaud	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Dany Lamontagne	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Alain Laplante	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Pascal Leclerc	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Caroline Talbot	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Martin Morissette	Subvention patinage artistique	150.00 \$
Éric Rousseau	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Sébastien Thibault	Subvention patinage artistique	150.00 \$
Michael Vancappel	Subvention patinage artistique	75.00 \$
James Rousseau	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Caroline Lamontagne	Subvention patinage artistique	75.00 \$
Michael Vancappel, Caroline Montreuil	Taxes payées en trop	486.39 \$
Coop Fédérée	Diesel et propane	2 843.22 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	679.82 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	28.67 \$
Gestion Hélène & Jean-Paul Moreau inc.	Taxes payées en trop	112.76 \$
Gestion Hélène & Jean-Paul Moreau inc.	Taxes payées en trop	813.56 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - décembre	6 934.45 \$
Maison des Jeunes	Subvention - Novembre	1 457.18 \$

**Total des comptes payés pour le mois de décembre 2013 : 37 633.22 \$**



## Comptes à Payer - Décembre

Académie Paramédicale du Qué.	Formation secouriste en milieu de travail	111.53 \$
Le groupe ACCIsst	Cotisation CSST	2 591.54 \$
Alain Laviolette	Consultant assurances	1 600.00 \$
AQLPA	Participant Programme Changez d'air	400.00 \$
Aqua Zach	Traitement d'aqueduc	73.93 \$
Aréo-Feu	Trousse de réparation	134.44 \$
APOM	Adhésion 2014	105.00 \$
AQLM	Adhésion 2014	394.62 \$
Atelier Genytech	Entretien véhicules	1 503.06 \$
Béatrice Fortier	Concours de photo	100.00 \$
Samuel Bergeron	Surveillance gymnase - session automne	334.95 \$
Béton Laurier inc.	Réparation trou dans regard	389.77 \$
Biolab	Analyses d'eau	178.21 \$
Body Gym Équipements	Barres olympiques et plaques tri-grip	1 292.60 \$
Mathieu Boissonneault	Arbitre soccer	40.00 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Réparation au réservoir des Lilas	4 168.38 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces - garage	171.24 \$
Brassard	Ameublement et papeterie	1 159.06 \$
Carquest	Pièces	247.69 \$
Casse-Croûte Chez Lizon	Repas formation	75.67 \$
CDS	Nouveau financement	948.55 \$
Cégep de Rimouski	Formation pompiers	408.01 \$
CGER	Location camion benne - novembre	15 341.04 \$
Certified	Graisse	427.65 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie	344.92 \$
Stéphane Cloutier	Frais de déplacement - formation	18.92 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle com. - décembre	921.33 \$
Constructions Fournier & Giguère	Décompte # 1 et 2 - secteur des Fleurs	297 217.84 \$
Constructo Se@o	Appels d'offres - centre multifonctionnel	1 787.29 \$
Coop Seigneurie	Bonbonne de propane	54.01 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Manteaux	890.57 \$
Corporation Sun Média	Apollinairois et cahier des loisirs	197.04 \$
COMBEQ	Adhésion 2014	551.88 \$
Côté Fleury	Cadenas	111.16 \$
Croix-Rouge Canadienne	Adhésion 2014	792.00 \$
Marcel Croteau	Ménage hôtel de ville de décembre	707.10 \$
Dan Roy	Rédaction devis	2 860.00 \$
Déneigement Olivier	Déneigement - retenue	5 587.79 \$
Dilicontracto	Ouverture du site d'enfouissement	183.96 \$
Distribution Brunet	Pièces	2 503.47 \$
École des Quatre-Vents	Location du gymnase	2 564.50 \$
EIRS Alarme	Surveillance garage et réservoir + appel de service	976.15 \$
Essor assurances	Assurances 2014	92 975.79 \$
Eugène Allard	Produits d'entretien	1 206.56 \$
Excavation Ste-Croix inc.	Glissades rue des Vignes	21 001.33 \$
Exova	Analyses d'eau	82.21 \$
Feuillet paroissial	Publicité	147.16 \$
Fibres de verre Abitibi inc.	Traineau d'évacuation	4 339.15 \$
Fonds de l'info. sur le territoire	Avis de mutation	220.00 \$
Louise Forgues	Remboursement cours	48.00 \$
Fortier 2000 ltée	Prolongement de la rue Roger	3 330.87 \$
Yan Fréchette	Frais de déplacement	102.60 \$
Geo Shack	Laser d'égout - rue Roger	402.41 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement	74.50 \$
Groupe Archambaut	Livres	1 430.02 \$

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Groupe Negotel	Téléphone du 11 déc. au 21 janvier	474.43 \$
Hewitt	Entretien annuel et réparation moteur	3 004.04 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 679.74 \$
Impressionne/moi	Service technique informatique	339.17 \$
Info Page	Téléavertisseurs	219.89 \$
Inspec-sol	Contrôle qualitatif des matériaux	345.50 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte et concours de photo	200.00 \$
Jolicoeur Lacasse avocats	Honoraires	4 611.77 \$
Laflamme & Siemel	Paiement n° 3	10 900.98 \$
Dany Lamontagne	Plans	119.32 \$
L. Delisle inc.	Déneigement - retenue et divers travaux	33 957.75 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	45.99 \$
Linde	Acétylène et gants	1 275.13 \$
Marché Veilleux	Adoption du budget	46.36 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part et livres	18 222.10 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	5 714.08 \$
Municipalité de St-Agapit	Redevances	7 134.00 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide - pompiers	424.40 \$
Judith Nadeau	Barrière au terrain des loisirs	260.00 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement - retenue	39 439.12 \$
Peinture Lignes Plus	Peinture terrains de soccer	216.84 \$
Performance C2	Session hiver 2014	8 500.00 \$
Pitney Works	Timbres	5 748.75 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	243.70 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien	19 827.44 \$
Protection incendie PC	Recharges	314.75 \$
PSC (Québec) inc.	Mèche	45.13 \$
Publication CCH ltée	Renouvellement Actualité juridique municipale	525.00 \$
Qualinet Environnement	Travaux de nettoyage	1 737.56 \$
Québec Municipal	Adhésion annuelle 2014	862.31 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	2 008.59 \$
Ray-Car	Pierre	389.21 \$
Robert Boileau	Serviette de ratine	216.38 \$
SerruPro	Serrure station de pompage	298.63 \$
Signalisation Lévis	Panneaux de signalisation	289.28 \$
Simon-Yannick Plourde	Concours de photo	100.00 \$
SNC-Lavalin inc.	Assistance	6 878.52 \$
SOCAN	Licence 2014	212.78 \$
Solu Tech	Caméra de canalisation	212.70 \$
SOS Technologie	Entretien annuel, oxygène médical	482.85 \$
S-Pace	Signalisation	781.83 \$
SSQ Groupe financier	Pompiers volontaires	724.85 \$
Techni-Test	Tests d'étanchéités - prolongement rue Roger	962.63 \$
Télé-Alarme Plus	Remplacer batterie, inspection annuelle	500.15 \$
Télus	Téléphones, internet et cabine téléphonique	856.75 \$
Tourisme Lotbinière	Adhésion 2014	160.97 \$
Transport adapté Lobicar - 2014	Quote-part	10 665.60 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Honoraires	1 750.23 \$
Underwriters Laboratories	Test de performance des assureurs	4 670.90 \$
Miguel Veillette	Subvention - patinage artistique	75.00 \$
Veolia	Location camion	708.53 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage public	1 552.16 \$
Wilson et Lafleur inc.	Renouvellement du code civil et code d'éthique	133.30 \$
Wolseley	Pièces et compteur d'eau	3 465.75 \$
Wurth	Brosses et produits	846.37 \$
Xerox	Photocopieur	3 175.59 \$
Xylem	Raccord	733.51 \$

**Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 :**

**698 115.78 \$**



16052-01-2014  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 722-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre l'usage spécifique numéro 6541, Garderie pour enfants, dans la zone 136R située dans le secteur de la rue Moreau;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2013, par André Sévigny, conseiller n° 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 26 novembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 722-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16053-01-2014  
point no 7b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 723-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin de permettre l'usage H-2, habitation unifamiliale jumelée dans la zone 163C située en bordure de la Route 273;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2013, par Léopold Rousseau, conseiller n° 1;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 26 novembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 723-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16054-01-2014  
point no 7c

**DÉROGATION MINEURE – 269, RUE DU PINSON**

ATTENDU QUE le demandeur est le futur propriétaire du lot 3 388 567 d'une superficie de 837.8 m<sup>2</sup>, situé au 269, rue du Pinson, dans la zone 34A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-055 afin de diminuer les normes minimales pour la superficie, la largeur et la profondeur d'un terrain dans le secteur non desservi à proximité d'un lac;

ATTENDU QUE les normes du règlement de lotissement numéro 591-2007 pour un terrain non desservi à proximité d'un lac sont de 3700 m<sup>2</sup> de superficie, 45 m de largeur et 60 m de profondeur;

ATTENDU QUE le terrain est d'une superficie de 837.8 m<sup>2</sup>, d'une largeur de 19.81 m et d'une profondeur de 42.67 m, depuis 1979 et que les terrains contigus sont approximativement de même superficie;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré qu'une installation septique est possible pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 décembre 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures no 595-2007 et du règlement de lotissement no 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que ce dossier soit reporté à une séance ultérieure du conseil, car de nouveaux éléments ont été apportés pour discussion.

Adopté à l'unanimité

---

16055-01-2014  
point no 7d

**PIIA AFFICHAGE – 181, RANG ST-LAZARE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 584 634 situé au 181, rang St-Lazare dans la zone 34A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2013-612 afin d'installer une enseigne autonome avec aménagement paysager à la base en cour avant de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'enseigne autonome soit autorisée comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2013-612.

Adopté à l'unanimité

---



16056-01-2014  
point no 7e

**PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 300-302, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 928 situé au 300-302, rue Laurier, dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis n° 2013-615 afin d'installer une clôture composée de poteaux de métal pour délimiter l'espace d'entreposage et ajouter une porte de service et une porte de garage sur un mur latéral du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2013-615.

Adopté à l'unanimité

---

16057-01-2014  
point no 7f

**DÉROGATION MINEURE – 420, ROUTE BOIS DE L'AIL**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 502 situé au 420, route Bois de l'Ail, dans la zone 12A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande d'autorisation numéro 2013-331 pour l'implantation d'un usage de chenil à l'intérieur d'un bâtiment existant;

ATTENDU QUE le chenil respectera les distances prescrites par rapport au périmètre urbain et au chemin public, mais sera à 400 mètres d'un îlot déstructuré, alors que la norme selon le règlement de zonage no 590-2007 est de 1000 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-033 afin de réduire la distance à 400 mètres entre un chenil et un îlot déstructuré;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 décembre 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures no 595-2007 et du règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-033 soit autorisée pour un maximum de 15 chiens et que ceux-ci soient en tout temps maintenus en laisse ou dans un enclos sécuritaire.

Adopté à l'unanimité

---

16058-01-2014  
point no 7g

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de cinq membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;





ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont procédé au choix des membres constituant le comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

Membres résidents de Saint-Apollinaire : Mesdames Catherine Déry et Marie-Andrée Carré, ainsi que Messieurs Réal Daigle, Simon-Yannick Plourde et Keven Gosselin.

Membres du conseil municipal : Monsieur Jean-Pierre Lamontagne, qui assumera la présidence du CCU et Madame Julie Rousseau.

La Municipalité remercie Madame Madeleine Boulay et Monsieur Jean-Marie Boucher pour leur dévouement et leur excellent travail tout au long de leurs mandats.

Adopté à l'unanimité

16059-01-2014  
point no 8a

#### **SALAIRES 2014 POUR LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET SON ADJOINTE**

ATTENDU QUE la bibliothèque « Au Jardin des Livres » est devenue bibliothèque autonome;

ATTENDU QUE la charge de travail à la bibliothèque a augmenté au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque assumera la gestion du comité culturel;

ATTENDU QU'il devient de plus en plus difficile de recruter des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la responsable de la bibliothèque, Madame Guylaine Aubé, ainsi qu'à son adjointe, Madame Gaétane Lévesque, une augmentation de salaire de 1 \$/heure par rapport à 2013 et d'augmenter les heures de travail de la responsable, selon le tableau suivant :

	<b>Salaire 2013</b>	<b>Heures/sem. 2013</b>	<b>Salaire 2014</b>	<b>Heures/sem. 2014</b>
<b>Responsable</b>	16 \$/heure	25 h	17 \$/heure	35 h
<b>Adjointe</b>	11 \$/heure	10 h	12 \$/heure	10 h

Tous les frais de formation, repas, déplacements ou autres sont à la charge de la responsable de la bibliothèque et/ou de son adjointe.

Adopté à l'unanimité

16060-01-2014  
point no 8b

#### **SUBVENTION AUX SCOUTS DU 127<sup>E</sup> GROUPE AGAPOGIL**

ATTENDU QUE le 127<sup>e</sup> Groupe Agapogil demande à la Municipalité un soutien financier pour mener à bien sa mission d'éducation sociale;

ATTENDU QUE parmi les jeunes inscrits, 24 sont résidents de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ce regroupement, la somme de 1200 \$ pour les 24 enfants de St-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

---

16061-01-2014  
point no 9a

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE  
INCENDIE**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement d'emprunt n° 729-2014 pour l'achat d'un véhicule incendie.

---

16062-01-2014  
point no 9b

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – VÉHICULE INCENDIE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un nouveau véhicule incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres en ce qui a trait à l'achat d'un véhicule pour le service des incendies.

Adopté à l'unanimité.

---

16063-01-2014  
point no 10a

**ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DES RUES DES CAMPANULES ET DES  
TULIPES**

ATTENDU QUE Constructions Fournier & Giguère inc. et Gestion Hélène et Jean-Paul Moreau inc. ont reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues des Campanules et des Tulipes sur les lots 3 384 396, 3 384 485, 3 384 486 et 3 384 663 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin, incluant la liste des travaux à compléter pour la phase I de ce projet de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement des rues des Campanules et des Tulipes, soit la phase I du projet sur les sections des lots 3 384 396, 3 384 485 et 3 384 663 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Ces sections de rues, cédées gratuitement à la Municipalité par Constructions Fournier & Giguère inc. et Gestion Hélène et Jean-Paul Moreau inc., sont considérées comme rues publiques, mais les promoteurs ne sont pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues, malgré le fait que l'acte de cession ne sera signé que lorsque la phase II du projet de développement sera complétée.

Adopté à l'unanimité

---



16064-01-2014  
point no 11a

**SUBVENTION POUR L'ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE  
BEAURIVAGE**

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue au bureau municipal visant à participer à la campagne de financement ayant pour effet de réduire les coûts reliés aux différentes activités en lien avec la graduation;

ATTENDU QUE plusieurs élèves de Saint-Apollinaire sont finissants pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU QU'en plus d'encourager les finissants et finissantes, nous aurons l'opportunité de publiciser notre Municipalité dans l'album des finissants, ainsi que durant la collation des grades;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à cette campagne de financement, pour un montant de 80 \$, afin de démontrer la confiance que nous avons à l'égard de la jeunesse d'aujourd'hui qui formera la société de demain.

Adopté à l'unanimité

La conseillère no 4, Julie Rousseau, s'abstient de vote pour cette résolution

---

16065-01-2014  
point no 12a

**ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE  
LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2012 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité

---

16066-01-2014  
point no 12b

**COCKTAIL DINATOIRE DES PRODUITS DU TERROIR DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE le 12 février prochain se tiendra la 6<sup>e</sup> édition du cocktail dînatoire des produits du terroir de Lotbinière à la salle communautaire de Saint-Apollinaire sous la présidence d'honneur de Mme Marie-Huguette Cormier;

ATTENDU QUE les profits de cette activité-bénéfice seront remis à la Fondation Philippe Boucher pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent ces jeunes de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à cette activité en faisant l'achat de 4 cartes, au coût de 100 \$ chacune, pour un total de 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

---



16067-01-2014  
point no 12c

**ADHÉSION À LA VISION DE DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN DE LA MISE EN PLACE DU PLAN STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le 9 octobre 2013 la résolution 263-10-2013 sur la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière;

ATTENDU QUE cette planification est issue d'une vaste démarche de réflexion, ayant impliqué au cours des années 2012 et 2013 plusieurs dizaines de personnes en provenance de tous les secteurs d'activités;

ATTENDU QUE le 27 avril 2013, près de 120 personnes se sont réunies à Saint-Agapit pour un « forum régional » afin de valider la vision, les enjeux et les objectifs de développement pour les 5 prochaines années;

ATTENDU QUE la clé du succès de la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière passera par la capacité du milieu à travailler de pair à atteindre les défis et les objectifs identifiés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à la majorité

D'adhérer à la vision de développement, d'appuyer et de soutenir la mise en place du plan stratégique du territoire de Lotbinière issu de la concertation régionale.

Adopté à l'unanimité.

16068-01-2014  
point no 12d

**APPUI À LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OBNL D'HABITATION DE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES (FROHQC) – CERTIFICAT DES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi 16, laquelle impose diverses obligations aux résidences pour aînés, dont celle qui exige une surveillance de type 24 heures/7 jours;

ATTENDU QUE cette obligation représente un coût injustifié pour les petites résidences pour personnes âgées (moins de 50 unités) hébergeant des personnes autonomes;

ATTENDU QUE les revenus de ces organismes se limitent au loyer que les locataires sont en mesure de payer, ils ne peuvent pas supporter davantage d'engagements;

ATTENDU QUE la Loi 16 attaque directement le milieu rural en fragilisant les petites résidences pour personnes âgées, alors que les plus grosses résidences, généralement situées en ville, pourront supporter facilement cette obligation;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent déjà au financement du logement social par le biais du Programme de supplément au loyer;

ATTENDU QUE la surveillance continue fragilise financièrement les petites résidences pour aînés et risque d'entraîner des fermetures;

ATTENDU QUE les personnes âgées des petites résidences vont devoir supporter des coûts pour une surveillance non requise par leur état;

ATTENDU QU'il y a lieu de réclamer à nouveau le retrait de cette disposition pour les OBNL en habitation de moins de cinquante (50) unités;

ATTENDU les démarches déjà entreprises par la Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC) pour assouplir les exigences de la Loi 16;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire appuie la Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC) demandant au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec d'assouplir les critères d'application de la Loi 16 en ce qui concerne la surveillance de type 24 heures/7jours aux résidences pour aînés.

Que la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et à la Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.

16069-01-2014  
point no 12e

---

**RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UN RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU  
PROGRAMME ACCESLOGIS QUÉBEC**

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordables;

ATTENDU QUE des ménages aînés de notre municipalité de Saint-Apollinaire ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE la Corporation des aînés de Saint-Apollinaire désire réaliser un agrandissement de 30 logements de sa résidence;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre municipalité et au Québec;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

Adopté à l'unanimité.



16070-01-2014  
point no 12f

**OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et Place Francoeur est échu depuis le 31 décembre dernier;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville et de l'édifice Place Francoeur, comprenant la salle du Conseil et la bibliothèque;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

<b>Un montant forfaitaire de :</b>	<b>Marcel Croteau</b>	<b>Martin Paquet</b>	<b>Conciergerie Rive-Sud</b>
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 :	405.00 \$/mois	615.00 \$/mois	1711.40 \$/mois
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 :	410.00 \$/mois	630.00 \$/mois	1759.20 \$/mois
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 :	425.00 \$/mois	645.00 \$/mois	1810.12 \$/mois
<b>Et pour tous les autres travaux sur demande (location de salle) un taux horaire de :</b>			
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 :	14.00 \$	16.00 \$	17.20 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 :	14.50 \$	16.70 \$	17.60 \$
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 :	15.25 \$	17.20 \$	18.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le contrat d'entretien ménager au plus bas soumissionnaire, M. Marcel Croteau, au coût mentionné ci-dessus, selon les modalités inscrites au devis d'entretien ménager.

Adopté à l'unanimité

La conseillère no 4, Julie Rousseau, s'abstient de vote pour cette résolution

16071-01-2014  
point no 12g

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que Monsieur André Sévigny soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Apollinaire auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Adopté à l'unanimité.

16072-01-2014  
point no 13a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 727-2013 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 727-2013 a été présenté par Jonathan Moreau, conseiller n° 3, le 2 décembre 2013;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 décembre 2013, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 727-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

16073-01-2014  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 13 janvier 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

16074-01-2014  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 13 janvier 2014, à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

*PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 FÉVRIER 2014*

---